

*Questions orales***L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE**

LA LIGNE DE DÉMARCATIION ENTRE LE QUÉBEC ET LE
LABRADOR—LA PUBLICATION DE CARTES À JOUR

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné qu'il y a deux mois le comité de l'expansion économique régionale a recommandé à l'unanimité que les cartes RDIA soient remplacées par d'autres qui montreraient une ligne de démarcation incontestée entre le Québec et le Labrador, le ministre peut-il nous dire quelles dispositions il a prises pour faire remplacer les cartes inappropriées?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de me signaler cette question. Le fait est que la ligne tracée n'indique pas, ou n'est pas censée suggérer qu'il s'agit d'une ligne de démarcation contestée. Il s'agit tout simplement d'une frontière dont la ligne n'a jamais été relevée. Toutefois, j'ai eu des entretiens exhaustifs avec mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et nous avons l'intention de faire connaître nettement à l'avenir où, au juste, se situe la région qui appartient au Labrador.

[Plus tard]

M. Lundrigan: Étant donné que les cartes publiées par son ministère encore aujourd'hui indiquent que la seule frontière du Canada qui n'ait pas encore fait l'objet d'un relevé ou qui soit contestée, quel que soit le terme approprié, est celle qui sépare le Québec du Labrador, le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que dorénavant, cette carte ne sera plus adressée à ceux qui en font la demande et qu'on va s'empresse de dresser des cartes qui soient à jour?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, à mon avis, ce serait inconvenant et injuste à l'égard de ceux qui demandent ces cartes, d'autant plus que nous en avons des quantités. Au besoin, voici ce que nous allons faire: en attendant que les nouvelles cartes soient imprimées, nous allons annoter celles que nous avons de façon à bien situer ladite frontière.

* * *

[Français]

LES PORTS

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PORT PÉTROLIER
SUR LE SAINT-LAURENT—CONSIDÉRATION DES
RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES PLUTÔT QUE LES EFFETS
DE LA POLLUTION

M. Albert Bécharde (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Au sujet de la décision que le gouvernement devra prendre quant à l'établissement d'un «super» port à Gros-Cacouna, donnera-t-on priorité à la santé économique de la population de cette région plutôt qu'aux effets de la pollution?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, nous allons donner le poids qu'il convient à cette considération particulière, mais je suis bien certain que personne à la Chambre ne voudrait qu'on fasse abstraction de l'environnement.

[M. Sharp.]

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—
RECONDUCTION DE CERTAINS PROJETS SUR LA CÔTE
NORD

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné la réponse qu'il me donnait hier indiquant que dans les régions défavorisées les fonctionnaires du ministère réviseraient les projets d'initiatives locales pour en considérer la prolongation, le ministre peut-il assurer la Chambre que les projets animation-loisirs de la Côte Nord seront effectivement réétudiés et approuvés, comme l'ont demandé ses propres fonctionnaires de cette région?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je vais examiner ce cas particulier, monsieur l'Orateur. Quoi qu'il en soit, je dois dire encore une fois qu'en règle générale, ce ne sont pas tous les projets, même ceux qui remplissent toutes les conditions, qui seront reconduits. Les projets devront hélas faire l'objet d'une sélection, même dans les régions où le taux de chômage dépasse la moyenne nationale.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

[Français]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès de l'honorable député de Charlevoix...

[Traduction]

Le député d'Edmonton-Centre invoque le Règlement. J'accorderai ensuite la parole au député de Charlevoix.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je regrette d'invoquer le Règlement. Vendredi dernier, il y a une semaine, j'ai posé une question au premier ministre parce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était absent. La voici, comme en fait foi la page 4346 du hansard:

Comme le ministre des Finances de la Tunisie est venu au Canada pour négocier un emprunt, le premier ministre nous dirait-il si ces démarches sont terminées et, si oui, à combien s'élève le montant de cet emprunt?

Or, la réponse du premier ministre ne semblait pas cadrer exactement, comme en fait foi la même page:

Je ne suis pas sûr que le député parle du bon pays. Nous venons de discuter de la question d'un emprunt mais—l'Algérie... la Tunisie... peu importe.

Cela nous importe et je voudrais savoir, et je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il peut expliquer pourquoi...

M. l'Orateur: A l'ordre. On amorce un débat sur une question antérieure. Le député a invoqué le Règlement, et je ne crois pas qu'il y ait matière à un rappel au Règlement. Je regrette que 40 minutes seulement soient réservées aux questions orales. Je crois que la parole a été accordée au député pour une question supplémentaire, mais il n'a pas eu l'occasion de la poser. Peut-être que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prendra note de la question et y répondra à un autre moment. La présidence accorde de nouveau la parole au député de Charlevoix, puis au chef de l'opposition, et nous passerons ensuite à l'ordre du jour.